



MARDI 5 OCTOBRE / GREVE NATIONALE LES AGENTS DES CROUS DOIVENT S'EN SAISIR !!

Dès le 24 août, le CNOUS appelait de ses vœux une « *rentrée normale* » dans les CROUS : les étudiants sont de retour, le covid est derrière nous, etc...

En guise de normalité, les agents sur le terrain ne sont pas déçus : *postes vacants et sous-effectifs partout, explosion de la précarité et de la contractualisation des personnels (CDD, CDD étudiants), désorganisation des services, etc...*

On n'a jamais vécu une rentrée aussi chaotique dans les CROUS, dans beaucoup de services les agents sont déjà exténués et démoralisés, un mois à peine après la reprise !!

Mais parallèlement, les Directions de CROUS hors-sol poursuivent leur politique de remplissage (des résidences, des RU, des services de la DVE), sans moyens humains ou matériels à la hauteur, au mépris de la santé et de la sécurité des personnels...

STOP à l'abus de pouvoir de certains CHEFS ! STOP au non respect des droits des agents (maladies, pathologies, statut) !

Pour FO ESR, l'année ne peut pas continuer dans les conditions actuelles !

La grève nationale interprofessionnelle du 5 octobre peut être une étape et un point d'appui pour l'ensemble des agents des CROUS pour mettre en avant leurs revendications.

Dans ce but, FO ESR encourage l'ensemble des collègues (PA, PO, ITRF, CDD) à se réunir pour dresser les revendications, et à contacter les délégués FO pour organiser la grève.

FO ESR revendique (liste non-exhaustive) :

- la revalorisation du point d'indice (et le rattrapage du gel depuis 10 ans)
- la revalorisation de l'ISF des personnels ouvriers
- la revalorisation générale et homogène de l'IFSE des PA et des ITRF
- l'ouverture des concours de fonctionnaire à hauteur des besoins en postes permanents
- le recrutement immédiat d'agents à temps plein pour l'année en cours dans le respect des dispositifs d'emploi
- les mêmes droits que les DAPOOUS pour les nouveaux CDI
- l'établissement d'un quota réaliste agent/lits en résidence universitaire
- la délimitation des missions d'astreinte administratives et techniques (résidences)
- la fin des LDG (mobilité et promotion), le retour aux prérogatives des CPR et des CAP
- le maintien intégral des aides sociales existantes